PRÉPARER L'AVENIR DES ÉPARGNANTS

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS
DE L'INDUSTRIE DE LA GESTION D'ACTIFS

AFG

1. PANORAMA DE L'ÉPARGNE DES MÉNAGES EN FRANCE

Un taux d'épargne des ménages légèrement supérieur à la moyenne européenne

Le taux d'épargne des Français a connu une croissance régulière depuis 2016, avec un **record enregistré en 2020** : les Français ont épargné 21,3 % de leurs revenus bruts contre 15,1 % en 2019.

La France se situe parmi les pays européens ayant le taux d'épargne le plus élevé derrière, cependant, les pays nordiques (Suède, 18,5 % en 2019), l'Allemagne (18,4 % en 2019) et les Pays-Bas (16,5 % en 2019).

▸ **Taux d'épargne des ménages en France**
(données trimestrielles – Source : Insee)

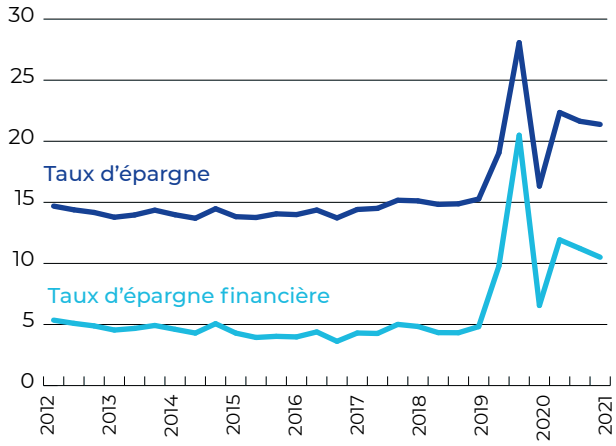

Mais une épargne financière à long terme encore trop faible en France

L'investissement immobilier occupe toujours la première place dans les investissements des Français.

En 2019, les ménages accordaient environ 9 % de leur revenu disponible à l'acquisition d'un logement. **La part du revenu disponible consacrée à l'épargne financière est quant à elle de seulement 5 %**.

Si l'épargne financière (placée sur des produits financiers – comptes courants inclus) a ponctuellement fortement augmenté en 2020 passant de 4,6 % en 2019 à plus de 12 % en 2020, **une part majoritaire de cette épargne est toujours concentrée sur des placements certes sans risque et liquides, mais à très faible rendement** comme les dépôts à vue, le livret A et l'assurance-vie en euros.

▸ **Structure du patrimoine des ménages en France**
(15 300 Mds € à fin 2020 – Source Insee)

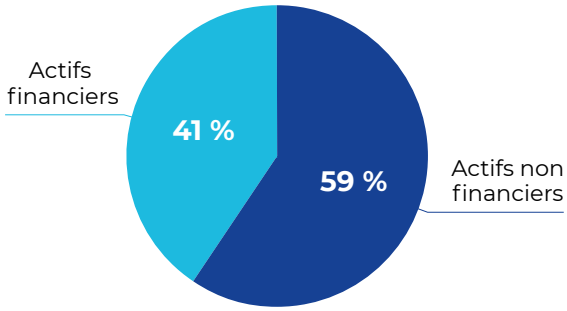

▸ **Structure du patrimoine financier des ménages en France** (hors actions non cotées et autres participations – 4 605 Mds € à fin 2020 – Source : Banque de France)

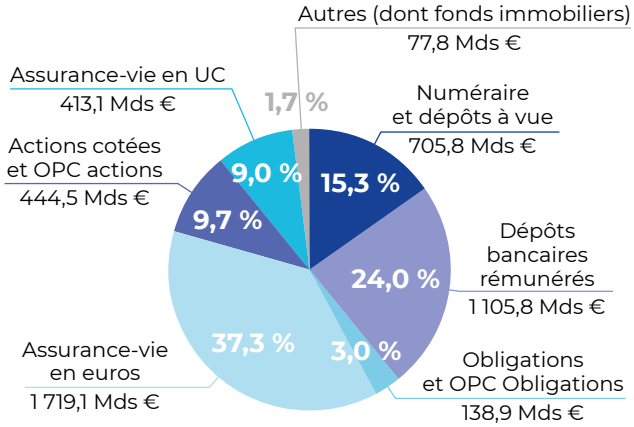

Un début de diversification récente du portefeuille des Français portée par le rajeunissement des épargnants

Une récente étude de l'AMF montre toutefois que la crise liée à la pandémie a conduit à un regain d'intérêt pour la Bourse de la part des épargnants français : **plus de 150 000 nouveaux investisseurs ont acheté des actions SBF 120 durant le premier confinement, les achats de ces actions françaises ont été multiplié par 4.**

Cette diversification du portefeuille des ménages s'explique par un rajeunissement des détenteurs d'actions. Dès 2019, l'AMF avait identifié cette tendance avec une partie plus jeune de la population pour les placements en actions. En 2020, l'âge médian des nouveaux investisseurs a été de 46 ans contre 58 en 2018 et 2019. Cette tendance est encourageante mais doit à présent se confirmer dans la durée.

Pour fidéliser les épargnants de demain, il faut prendre en compte les priorités de la nouvelle génération : l'intérêt pour l'épargne-projet d'une part, et un sens dans les placements dans lesquels ils investissent d'autre part.

L'épargne financière, une épargne indispensable pour préparer l'avenir

L'épargne est au service de l'épargnant : c'est un cercle vertueux qui permet d'accompagner les projets de chacun tout au long de leur vie.

DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'ÉPARGNE : DÉVELOPPER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

77 % des Français estiment avoir un niveau de connaissance moyen ou faible sur les questions financières, selon une enquête Audirep réalisée pour la Banque de France (2019).

Avec des taux d'intérêt en baisse sur les placements, les Français s'intéressent davantage à leur épargne. L'éducation financière est un levier essentiel à activer : les épargnants sont **les acteurs de l'économie de demain**. Un accompagnement pédagogique et personnalisé permet d'avoir un impact positif à chaque étape de la vie des épargnants en leur apportant les clés de compréhension et d'action nécessaires pour diversifier leurs portefeuilles et permettre une meilleure adéquation des solutions d'épargnes selon leurs objectifs (retraite, étude des enfants, acquisition d'un bien,...).

Aussi, cela permet d'orienter chaque épargnant vers **des portefeuilles qui apportent un sens à leur épargne**, au travers le financement d'une économie plus durable.

2. LA GESTION D'ACTIFS : UNE PROFESSION AU SERVICE DES ÉPARGNANTS, DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

La gestion d'actifs est une activité qui consiste à **gérer des capitaux confiés par des épargnants individuels ou des investisseurs institutionnels**, pour en optimiser le rendement.

L'AFG représente les gérants d'actifs **pour compte de tiers** : un investisseur privé ou institutionnel délègue la gestion financière de ses capitaux à une société de gestion. Il peut le faire sous forme de mandat dédié ou dans un fonds collectif (OPC : Organisme de Placement Collectif)[1].

Le marché de la gestion d'actifs est particulièrement dynamique en France.
Depuis la crise de 2008, les encours globaux sous gestion en France sont en progression annuelle de + 4,7 % et s'établissent à environ **4 500 Mds €**.

Les sociétés de gestion de portefeuille françaises occupent la **première place européenne continentale**. La part de marché de la gestion française est estimée à 28 % en Europe (hors UK).

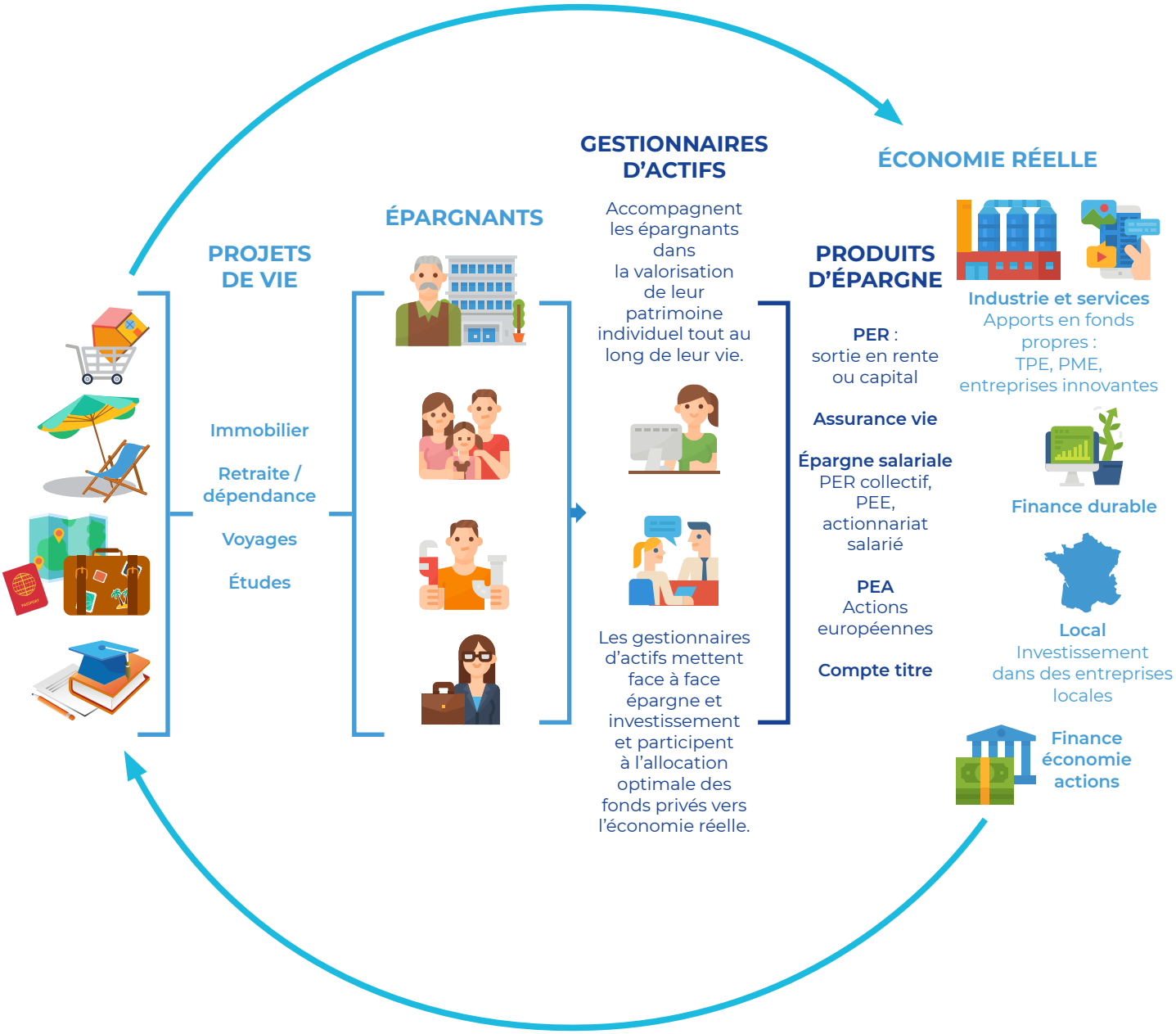

1) Il existe deux types d'OPC : les OPCVM, Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières et les FIA, Fonds d'Investissement Alternatifs.

3. COMMENT ALLER PLUS LOIN : DES PROPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS

Les propositions de l'AFG reflètent la vision des acteurs de la gestion d'actifs sur le service qu'ils apportent à leurs clients et les conséquences positives pour l'économie :

A En développant une **épargne à long terme**, on améliore la rentabilité des épargnants ;

B Les gérants peuvent alors orienter cette épargne vers les fonds propres des entreprises pour qu'elles financent les investissements nécessaires aux **transitions environnementales, digitales et sociales** ;

C Ce changement de paradigme nécessite un accompagnement des épargnants par leurs conseillers financiers et une **éducation financière** qui leur permettent d'appréhender les notions nécessaires.

▸ **La stabilité fiscale est un prérequis** pour permettre à l'épargne et à l'investissement de continuer à se développer.

Les réformes récentes de l'épargne contribuent à l'**attractivité de la France** et permettent **aux épargnants de mieux diriger leur épargne** vers l'investissement.

La création du PFU (prélèvement forfaitaire unique) et le remplacement de l'ISF par l'IFI sont des exemples parlants parmi les mesures fiscales qu'il faut stabiliser. Les conséquences sur le long terme sont décisives : en effet, si nous sommes revenus à des niveaux de taxation comparables aux autres pays européens alors que nous étions bien au-dessus, des progrès restent à faire pour alléger encore les surcharges fiscales et réglementaires et donner à la France le **terreau d'expansion indispensable à sa compétitivité dans un environnement international**.

A Une épargne longue pour compléter la retraite ou financer ses projets de vie

PROMOUVOIR DES SOLUTIONS CAPABLES DE COMPLÉTER L'INTERVENTION DE L'ÉTAT FACE AU DÉFI DE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE

Mis en place après la seconde guerre mondiale, notre système de retraite actuel, par répartition, souffre du vieillissement de la population.

▸ **En 50 ans, une espérance de vie en progression :**

EN FRANCE, L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE EST DE :

79,7 ans pour les hommes | 2019 | **85,6 ans** pour les femmes

NOMBRE D'ANNÉES PASSÉES EN MOYENNE EN RETRAITE :

près de **23 ans** pour les hommes | 2019 | **26,9 ans** pour les femmes

EN FRANCE EN 1960, L'ESPÉRANCE DE VIE ÉTAIT DE 63,4 ANS POUR LES HOMMES ET DE 69,2 ANS POUR LES FEMMES

▸ **Nombre de personnes âgées de plus de 85 ans en France**

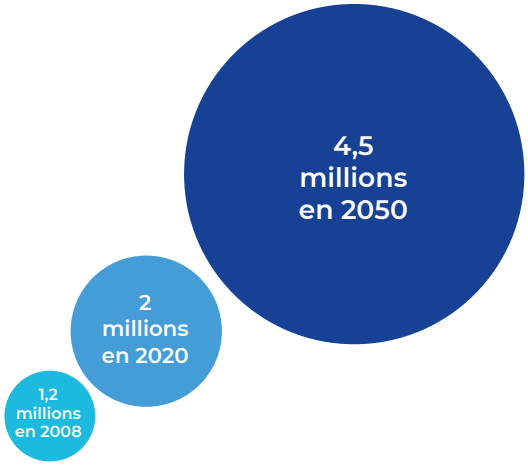

▸ **En 2050, la France ne comptera plus que 1,8 actif pour un retraité.** Nombre de personnes en âge de travailler (20-64 ans) pour un retraité estimé (personne de 65 ans et plus)

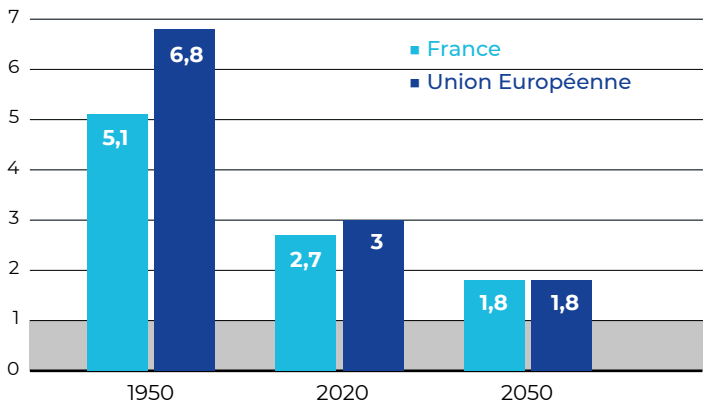

En 2050, le nombre d'habitants en France âgés de plus de 65 devrait avoir augmenté de 8,6 millions (Insee) tandis que le nombre des 25-65 ans, en âge d'être actifs, devrait diminuer de 588 000, ne représentant plus que la moitié des habitants.

La baisse continue du rapport cotisants/bénéficiaires entraîne des difficultés de financement considérables pour l'État impliquant à terme une baisse du niveau de vie des retraités, par rapport à celui des actifs.

Dans ce contexte, il est important pour les Français de mettre en place **une stratégie d'épargne retraite en supplément des régimes obligatoires**, afin d'assurer le maintien de leur niveau de vie, le financement de la dépendance, mais aussi de leurs projets.

Le PER (Plan d'épargne retraite) créé par la loi Pacte et distribué depuis le 1er octobre 2019 offre aux Français un produit d'épargne à long terme qui permet la constitution d'un supplément de retraite par capitalisation.

La particularité du PER de choisir librement entre rente, retrait du capital accumulé ou mélange des deux, est une avancée considérable qu'il convient désormais de sanctuariser pour garder l'attractivité du PER.

Le succès de son développement auprès des particuliers et des salariés atteste du bon équilibre de sa conception.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- L'AFG propose de **mettre en place un PER automatique**. Déjà souscrit par 4 millions d'épargnants, le PER collectif pourrait désormais être proposé dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés. **Le PER doit par ailleurs être rendu attractif pour tous**, notamment pour les foyers faiblement imposables, par exemple les jeunes. L'AFG propose de décliner le PER dans une version adaptée à leurs besoins, sans déductibilité des versements mais avec une fiscalité allégée sur les gains au moment de la retraite.
- L'AFG propose de **continuer à généraliser l'épargne salariale** dans les entreprises afin que tous les salariés puissent bénéficier d'un dispositif de partage de la valeur et de la possibilité d'épargner dans le cadre sécurisé de l'entreprise.
- L'AFG propose **de donner la possibilité aux propriétaires de leur logement de mobiliser ce patrimoine immobilier pour financer la vie longue** : en phase de décumulation (retraite) un tel dispositif permettrait de transformer son patrimoine immobilier en patrimoine financier tout en continuant à habiter son logement.

DÉVELOPPER L'ÉPARGNE EN ACTIONS, EN PARTICULIER CHEZ LES JEUNES

L'épargne permet de financer des projets à tout âge.

Or les Français placent aujourd'hui leurs économies dans des produits qui rapportent moins que l'inflation. C'est une perte de ressources pour financer leurs projets comme l'apport pour l'achat d'un logement par exemple ou la création d'entreprise.

Si le **taux d'épargne des jeunes est logiquement beaucoup plus bas que la moyenne**, ils détiennent une part non négligeable des Livrets A : les moins de 25 ans constituent 29 % de la population, détiennent 28 % des Livrets A avec des montants placés pesant 11 % du total. Ils sont fréquemment ouverts au moment de leur naissance par les parents ou grands-parents. Cependant, le livret A est un placement au taux de rendement faible, à l'inverse des PEA ou d'autres supports en actions dont le rendement est plus intéressant sur le long terme avec un risque qui se réduit dans la durée.

▸ **Performances cumulées du livret A et du CAC40 sur les 18 dernières années**
(période oct. 2003 à oct. 2021)

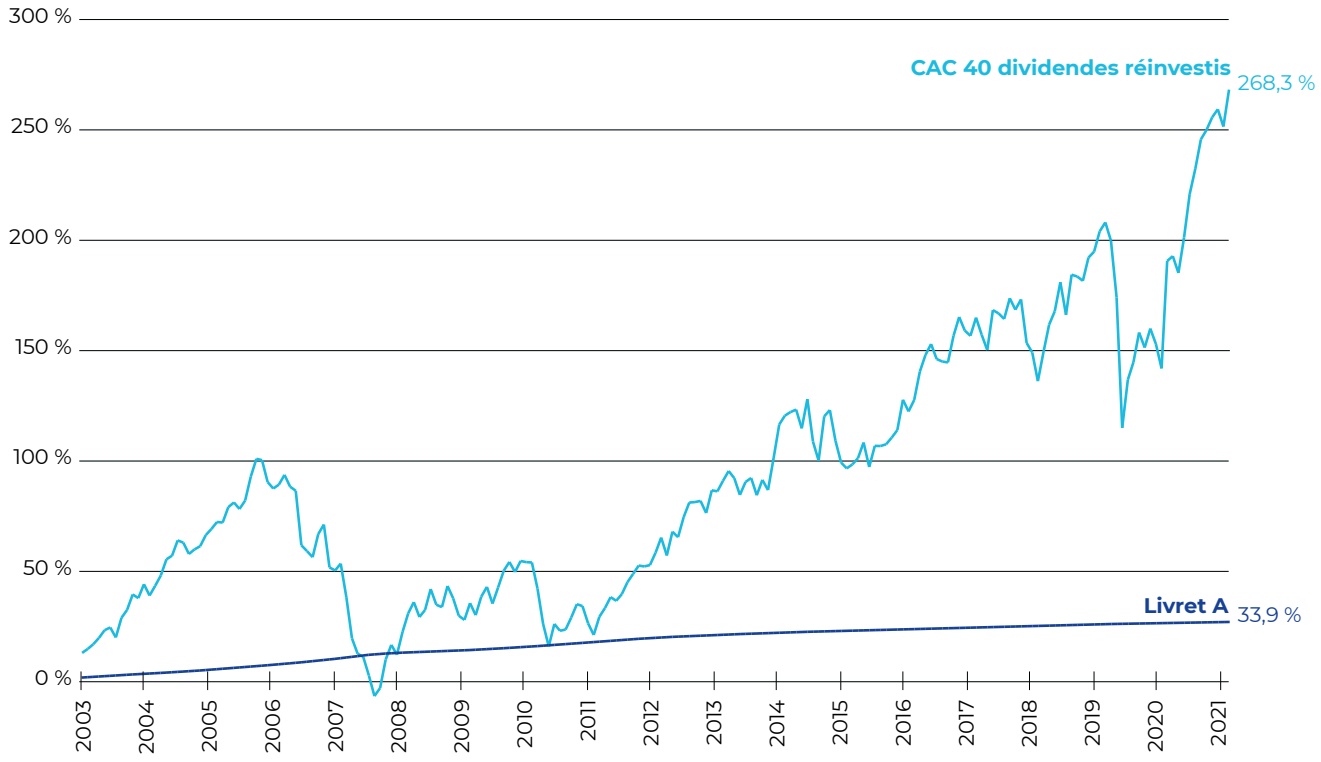

FOCUS SUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Les pertes et les dettes accumulées par certaines entreprises pendant la crise sanitaire rendent nécessaire un renforcement de leur bilan pour qu'elles puissent continuer à investir.

L'augmentation des fonds propres est le socle indispensable à la relance de l'investissement et de la croissance.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- **L'AFG propose d'étendre le dispositif de PEA aux moins de 18 ans, comme les Livrets**. Ouvrir un PEA dès la naissance d'un enfant permettrait de faire fructifier son épargne grâce aux rendements élevés des actions à long terme. Jusqu'à sa sortie du foyer fiscal de ses parents, les sommes seraient bloquées et investies dans un portefeuille diversifié d'actions européennes. L'épargne irait financer les investissements des entreprises donc l'économie de demain. Le jeune se sera familiarisé avec l'épargne longue dans une logique d'éducation financière. Adossée à cette mesure, pourrait être envisagée une garantie optionnelle de l'État.
- **L'AFG propose d'assouplir les règles de mise en place et de gestion du PEA** afin d'en faciliter la souscription et la transférabilité d'un établissement à l'autre.
- L'AFG demande **la prorogation du taux majoré à 25 % de la réduction d'impôt pour l'investissement dans une PME (IR-PME).**
- L'épargne est naturellement très concentrée sur la population âgée. Afin d'inciter les parents et grands-parents, lorsqu'ils le peuvent, à transmettre une partie de leur épargne, **l'AFG propose de prévoir une possibilité de don exceptionnel aux enfants ou petits-enfants en franchise de droits de succession** à condition de flécher le don dans un PEA, un PEA PME ou un PER à hauteur de 30 000 €.
- Les entreprises françaises sont en avance au niveau mondial sur l'ouverture de leur capital à leurs salariés. **L'AFG propose qu'elles puissent plus facilement l'étendre à leurs salariés en Europe avec la création d'un cadre européen de fonds d'actionnariat salarié.**

B Des investissements au service des transitions vers un modèle économique plus durable

LA FINANCE, MOTEUR DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La France est leader de la finance durable en Europe.
L'AFG a très tôt décidé d'apporter son plein appui au développement de l'investissement responsable, jouant, en France, un rôle de précurseur.

Depuis une vingtaine d'années, l'AFG a soutenu la création de standards de Place pour les fonds ISR. Suite aux initiatives menées par la profession, le label ISR a été mis en place en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances.

Consciente de son rôle et pleinement engagée en faveur de la transition environnementale et sociale, la Finance ne pourra pas à elle seule transformer les modèles économiques en place. L'État et l'ensemble des entreprises ont un rôle clef à jouer pour organiser ces transitions. Pour contribuer au changement vers un modèle économique plus durable, les investisseurs ont besoin de données ESG fiables et d'un *reporting* standardisé de la part des entreprises, pour pouvoir sélectionner celles qui ont les meilleures pratiques.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- L'AFG propose de mettre en place **un standard de *reporting* ESG pour les entreprises, au niveau européen, dans la lignée des travaux de l'Efrag, et au niveau international** afin d'obtenir des données de qualité, comparables, auditées, accessibles et normalisées.
- Alors que la qualité de la donnée est plus que jamais un enjeu stratégique de souveraineté pour l'Europe, **l'AFG prône un meilleur encadrement des** fournisseurs de **données extra-financières** en :
  1) Poussant à l'émergence de **fournisseurs de données ESG et financières européens** pour équilibrer l'oligopole non européen actuel ;
  2) Encadrant les fournisseurs de données grâce à une **réglementation qui garantisse la qualité et la transparence des données** qu'ils fournissent ;
  3) Établissant un **cadre concurrentiel juste entre les fournisseurs de données**.
- **L'AFG souligne l'importance des labels pour une finance durable.**
  Ils apportent aux épargnants l'assurance que les fonds dans lesquels ils investissent ont été vérifiés par un tiers externe et suivent un cahier des charges rigoureux.

  Il existe en France trois labels durables pour l'épargne : le label ISR, le label Greenfin et le label Finansol. Ces labels doivent être régulièrement adaptés en fonction des avancées sur l'ESG.
- **L'AFG propose d'aboutir à moyen-terme à un label européen harmonisé.**
  Il existe un véritable risque d'éclatement des produits extra-financiers qui répondraient exclusivement à des règles nationales. Aujourd'hui, de plus en plus de fonds obtiennent plusieurs labels et il devient parfois difficile pour l'épargnant final de s'y retrouver.
  La création d'un label ESG européen, qui aurait un socle commun tout en reconnaissant les spécificités nationales, serait donc parfaitement pertinente.
- **L'AFG souhaite encourager l'Investissement Responsable.** Pour réussir, la transition énergétique et environnementale doit être socialement acceptable et veiller à la prise en compte de la question sociale, qu'elle touche les travailleurs, les communautés locales, les consommateurs, ou la société civile dans son ensemble.

  Cet équilibre est essentiel et gage de pérennité et nécessite de traiter la question des exclusions de secteurs économiques avec une certaine prudence.

C L'éducation financière nécessaire pour être un acteur utile au développement de son épargne

RENFORCER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE POUR TOUS

Une pédagogie constructive sur le rôle de l'investissement de long-terme est un véritable enjeu politique de communication auprès du grand public.

Faciliter l'accès à une culture financière à tous les Français, c'est leur permettre de devenir des investisseurs éclairés.

En plus d'être acteur de son épargne, l'épargnant peut contribuer à la croissance économique grâce à une prise de conscience de l'impact de ses investissements.

L'épargnant bien informé peut ainsi donner un sens à son épargne en investissant de manière active sur des supports qui favorisent le financement d'une économie compétitive et responsable.

Notre objectif est d'accompagner les épargnants dans la planification de leurs investissements long-terme, à la fois adaptés à leurs besoins et à leurs objectifs de rémunération aux différentes étapes de leur vie.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- **L'AFG recommande de renforcer l'éducation financière dans le parcours scolaire** afin de développer au plus tôt les compétences financières des épargnants, notamment par la diffusion de ressources pédagogiques qui pourront s'intégrer aux programmes des élèves de l'enseignement secondaire ou la mise en place de journées de sensibilisation. À titre d'exemple, en Suède les écoles dispensent des cours de "finance personnelle" dès la première année de collège et jusqu'à la fin du lycée.
- **L'AFG propose de mieux accompagner les nouveaux retraités** pour leur permettre d'investir de façon pertinente au regard de leur horizon d'investissement et de leur séquence de revenu. Ainsi, il serait nécessaire d'améliorer le support public d'information individualisé *(info-retraite.fr)* en incluant aux projections de revenus futurs pour la retraite, les encours d'épargne retraite individuelle ou collective (Perco, Perp, nouveau PER…). Des simulateurs devraient permettre de calculer le complément de revenus futurs.
- **L'AFG recommande de communiquer auprès du grand public sur l'importance de l'éducation financière** pour faire des choix avisés dans son épargne. Divers supports pourraient être mobilisées et notamment les réseaux sociaux, vecteur d'information croissant des jeunes.
- **L'AFG recommande de promouvoir l'épargne salariale** non seulement comme moyen de partager la valeur et de préparer son avenir mais aussi comme levier d'éducation financière. L'épargne salariale est un moyen de préparer le salarié, dans le cadre de son activité professionnelle à être acteur de son épargne, tout au long de sa vie.

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà.

© www.stephaniedargent.fr Photos : © David Nissen.

AFG

Ensemble, s'investir pour demain

L'AFG remercie l'ensemble des membres de la taskforce qui ont participé à l'élaboration de ces propositions et recommandations : Mirela Agache Durand (Groupama AM), Laurence Caron Habib et Patrick Simion (BNPP AM), Guillaume Dard (Montpensier Finance), Simon Janin (Amundi), Stéphane Janin (AXA IM), Philippe Setbon (Ostrum AM), Alexis de Rozières (Eres Gestion), Antoine Valdes (Eiffel Gestion), Pierre Bollon, Dominique de Préneuf, Aloïs Thiant (AFG).

Ces travaux ont été présidés par Éric Pinon, Président, animés par Laure Delahousse, Directrice générale adjointe accompagnés par Benjamin Faure (Boury-Tallon).

Publication réalisée par les Directions de la Communication (Adeline de Queylar et Viritta Mey) et des Études économiques (Thomas Valli).

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue de Cortenbergh, 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90

www.afg.asso.fr